



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les recommandations COVID en EMS

**Journée sur la prévention des infections
associées aux soins en ESMS**

**Mercredi 24 Novembre 2021
CHU LILLE**

Rappel sur la chronologie de la Pandémie

➤ **Première Vague : Janvier à Août 2020**

- **Janvier** : premiers cas dans les Hauts De France
- **Février** : premiers foyers de contamination
- **Mars avril mai** : confinement et jusqu'à 600 décès quotidiens à l' hôpital
- **Mai à août** : baisse de la circulation virale
- 1 EHPAD sur 2 touché en HDF avec plus de 3700 cas déclarés chez les résidents et plus de 1700 chez le personnel
- Taux d'hospitalisation et d'admission en soins critiques qui augmentent avec l'âge
- Meilleure visibilité des infections asymptomatiques avec l'amélioration de l'accessibilité aux tests diagnostiques

➤ **Deuxième vague : Septembre 2020 à février 2021**

- **Septembre à novembre** : nouvelle hausse du nombre de cas et second confinement
- **Décembre 2020 – janvier 2021** : apparition des variants ; début de la vaccination EHPAD le 27/12/2020 ; couvre feu à 18 h
- **Janvier 2021** : ouverture de la vaccination aux soignants et aides au domicile de plus de 50 ans ainsi qu' aux personnes âgées ≥ 75 ans ne résidant pas en ESMS
- **Février 2021** : confinements localisés le week-end dans certaines zones du littoral ; effet rapidement visible de la vaccination dans les EHPAD
- La tranche d'âge 15-64 ans est la plus touchée avec des taux d'incidence les plus élevés (>700 cas pour 100 000 habitants)

Rappel sur la chronologie de la Pandémie

➤ **Troisième vague : mars à juin 2021 avec position dominante du variant alpha (UK)**

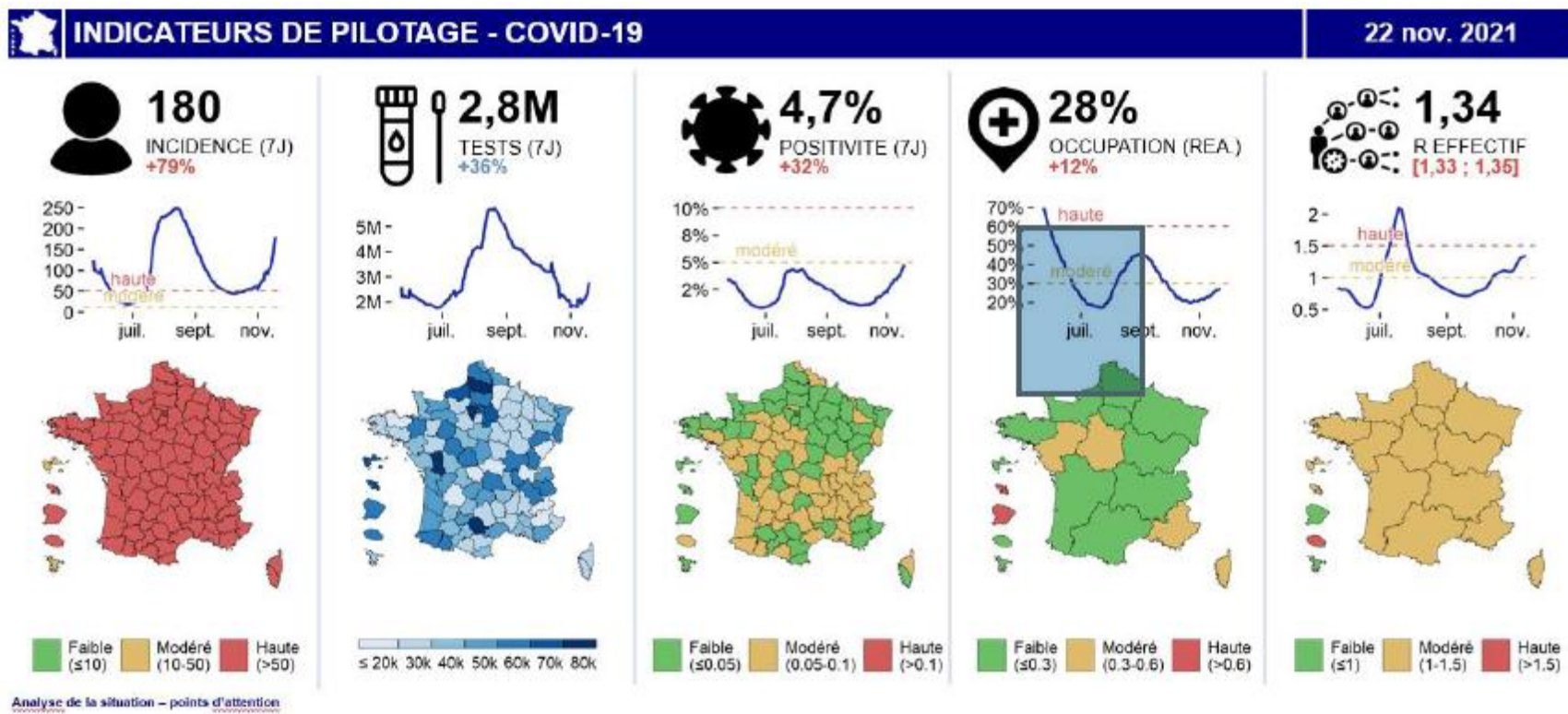
- **Mars 2021** : aggravation de l'épidémie et confinement 7j/7 dans 19 départements
- **Avril 2021** :
 - troisième confinement national
 - élargissement de la vaccination à toute personne de plus de 60 ans
- **Juin 2021** : extension de la vaccination aux adolescents de 12 à 18 ans
- Pression hospitalière régionale sans précédent depuis le début de la pandémie et des services de soins critiques submergés
- Diminution des taux d'admissions à l'hôpital des plus âgés (>75 ans) grâce à la vaccination

➤ **Quatrième vague : 21 juillet 2021 à ce jour**

- Mesures pour endiguer les variants :
 - Obligation vaccinale le 15/09/2021 pour l'ensemble des professionnels et des bénévoles au contact des publics fragiles
 - Imposition du pass sanitaire
- Annonce de la dose de rappel dès septembre aux résidents d'EHPAD et d'USLD, aux personnes âgées ≥ 65 ans, aux personnes à risque de formes graves de COVID, aux trisomiques 21, aux immunodéprimés, aux personnes vaccinés par Jansen
- Arrêt de la gratuité des tests de dépistage au mois d'octobre

➤ **Cinquième vague : annoncée par le porte parole du gouvernement le 18/11/2021**

Derniers indicateurs SPF



Derniers indicateurs SPF sur les 5 derniers jours

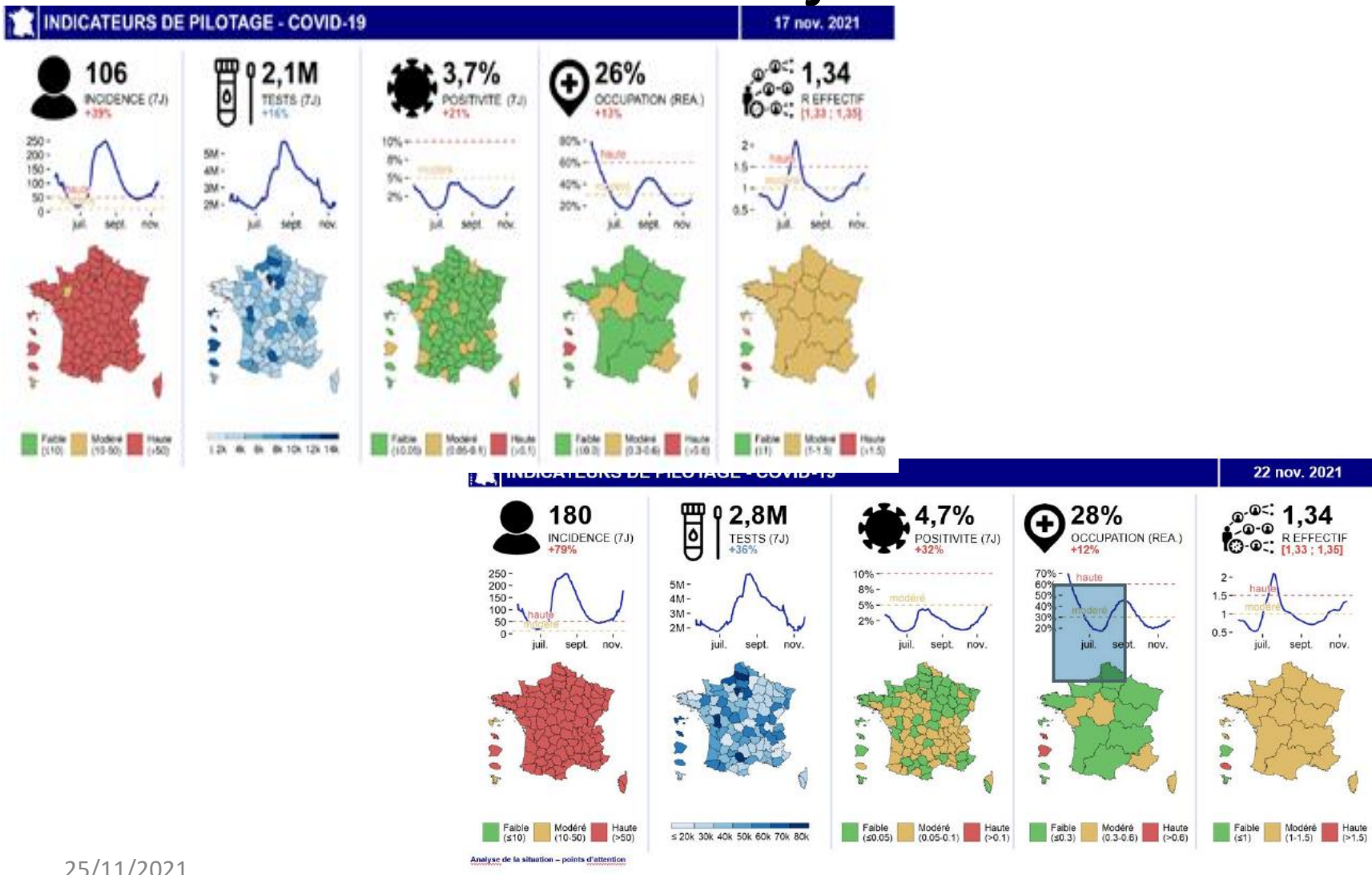
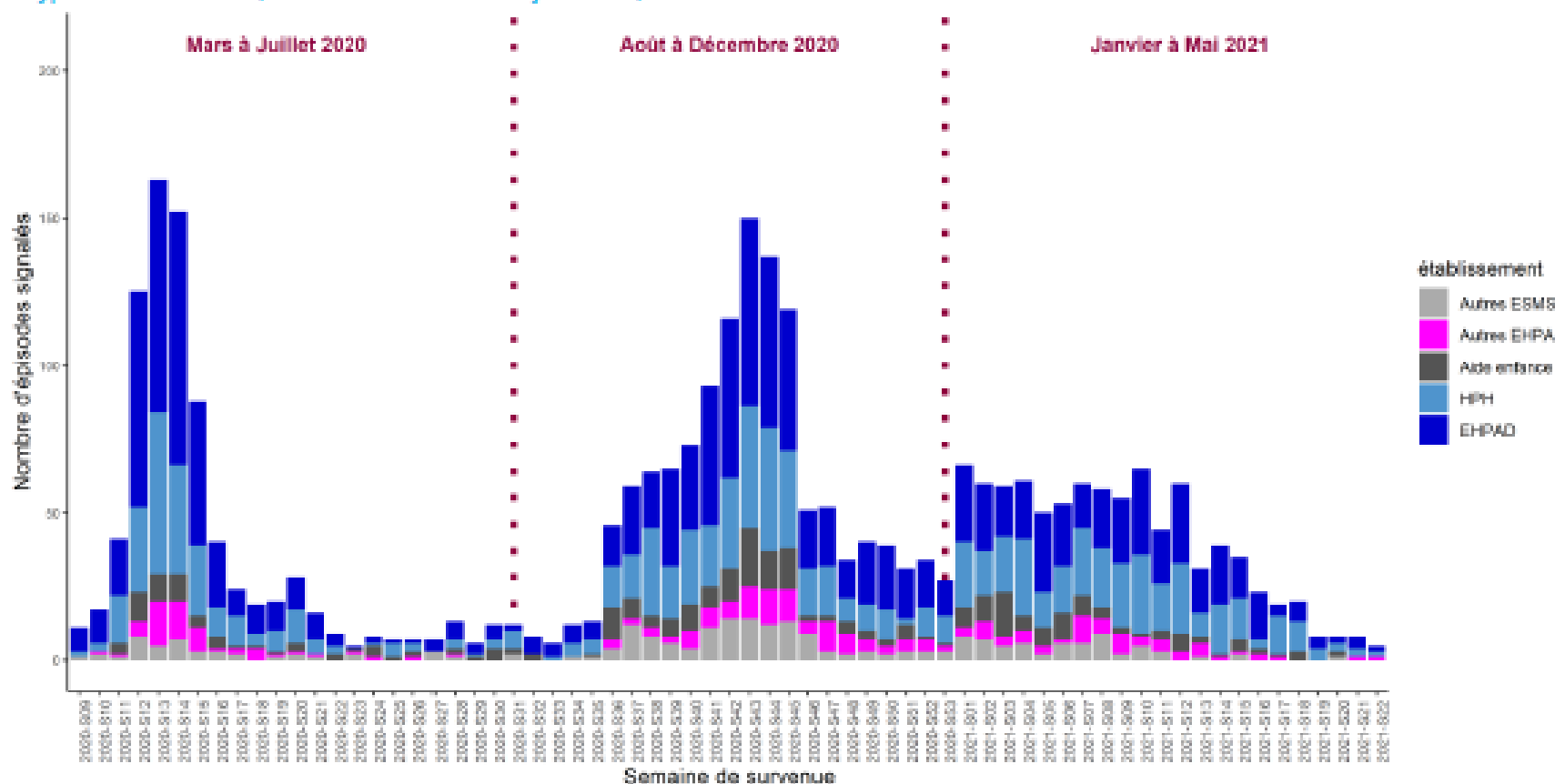


Figure 7.1. Nombre hebdomadaire d'épisodes de COVID-19 déclarés en ESMS par semaine de début des signes du 1^{er} cas en fonction du type d'établissement, du 24 février 2020 au 8 juin 2021, Hauts-de-France



Source : Application COVID-19 Ehpad/ESMS, Santé publique France

Evolution favorable de la courbe grâce :

- aux différentes mesures prises au sein des ESMS
- à l'interactions entre ARS -Santé Publique France – CPAM – Cpias - ESMS

Rôle de l'ARS auprès des EMS

- Collaboration de ses différents services pour la création de cellules régionales d'appui aux établissements en partenariat avec les CPAM dès le 30 mars 2020
- Réunions régulières entre Veille Sanitaire, DOMS, SPF et Cpias lors d'identifications de clusters en EMS pour recherche du point d'entrée avec parfois déplacement au sein des structures, notamment en EHPAD
- Mise en place d'astreintes gériatriques en mars 2020
- Relai aux EMS des différents messages de prévention gouvernementaux et création d'un kit EHPAD (mis en ligne le 21 mars 2020 et réactualisé) et d'un kit PH
- Mise en place d'unités départementales pour la réalisation du contact tracing de niveau 3 en mai 2021

Rôle de l'ARS auprès des EMS

- Rédaction d'une procédure sur la disponibilité des molécules utilisées en sédation
- Appels réguliers des EMS par la DOMS :
 - Pour aider à la mise en place des différentes mesures préconisées par le gouvernement
 - Pour le suivi des clusters
- Aide des établissements au renfort de personnels depuis décembre 2020
- Déploiement des campagnes de dépistage Rt- PCR , Tests antigéniques, tests salivaires
- Organisation des campagnes de vaccination pour :
 - Diminuer la mortalité des formes graves de la maladie
 - Protéger les soignants et le système de santé
 - Garantir la sécurité des vaccins

Les Grands messages relayés auprès des EMS

➤ **11 mars 2020 :**

Le ministre de la Santé annonce la **suspension de l'intégralité des visites extérieures en EHPAD**, la **suspension des accueils de jour**, la **suspension des activités**, le **renforcement du rôle des médecins coordonnateurs** dont leur pouvoir de prescriptions, le **report de toute nouvelle admission en dehors des cas d'urgence** (interdites si présence de cas Covid + dans l'EHPAD).

➤ **7 avril 2020 :** renforcement de la stratégie de test à visée diagnostique dans les EHPAD

➤ **1 juin 2020 :** assouplissement des conditions de visite

Les Grands messages relayés auprès des EMS

- **30 octobre 2020** : remise en place du confinement
 - **avec 10 consignes clés encadrant les visites :**
 1. Gestes barrières avec port du masque impératif
 2. Visites uniquement sur rendez-vous
 3. Auto-questionnaire visant à évaluer les risques avant la visite
 4. Registre à l'entrée (nom, adresses, numéro de tel)
 5. Recommandation de réalisation d'un test de dépistage RT-PCR 72 h avant la visite
 6. Zone de désinfection et de contrôle l'entrée de l'établissement
 7. Visite dans un espace dédié avec aération et désinfection entre chaque visite
 8. Suspension des visites dans les chambres sauf exception
 9. Possibilité de suspendre les visites si non-respect des consignes
 10. Information régulière des résidents, de leurs proches et du CVS
 - **Evolution de la stratégie de dépistage avec notamment mise en place de campagnes de dépistage hebdomadaire des professionnels**
 - **Focus sur le soutien psychologique et l'éthique**

Les Grands messages relayés auprès des EMS

- **24 novembre 2020** : recommandations pour maintenir le lien social (modalité des visites)
- **11 décembre 2020** : assouplissement des mesures pour les fêtes (sorties autorisées)
- **23 décembre 2020** : ouverture de la campagne de vaccination en EHPAD

Les Grands messages relayés auprès des EMS

- **19 janvier 2021** : Adaptation des mesures de protection dans les EMS et les USLD accueillant des personnes à risque de forme grave face à la propagation de nouvelles variantes du sars-cov-2
 - **Encadrement des visites** :
 - Respect strict des gestes barrières
 - Distanciation sans port du masque portée à **2 m**
 - Vigilance sur l'hygiène
 - **Les visites (visiteurs, bénévoles) sont suspendues dès lors qu'un cas de Covid est détecté dans les 10 derniers jours.**
 - **Les visites des visiteurs extérieurs**, des professionnels de santé et des bénévoles ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, sont suspendues ; de même les professionnels en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne doivent s'isoler pendant 7 jours une fois arrivés sur le territoire national et réaliser un test PCR à l'issue.
 - **Les campagnes de dépistage** itératives hebdomadaires en EMS à destination des professionnels doivent être maintenues et amplifiées.

Les Grands messages relayés auprès des EMS

- **6 mars 2021** : Nouveau protocole suite à la décision du Conseil d'état avec introduction du schéma vaccinal
 - les sorties sont possibles pour les résidents vaccinés, suivant un schéma vaccinal complet.
 - Ces sorties peuvent être autorisées plusieurs fois par semaine.

- **12 mai 2021** : mesures d'assouplissement
 - Chaque direction d'établissement porte une attention forte aux droits et libertés individuels des personnes accompagnées.
 - Dans chaque établissement, la direction élabore des mesures proportionnées de gestion de l'épidémie après consultation des résidents, des familles et des professionnels.
 - Mesures de gestion de l'épidémie à maintenir (gestes barrières, poursuite des dépistages réguliers des professionnels)
 - Suivi des clusters

Les Grands messages relayés auprès des EMS

➤ **10 Août 2021** : adaptation des mesures de protection dans les ESMS

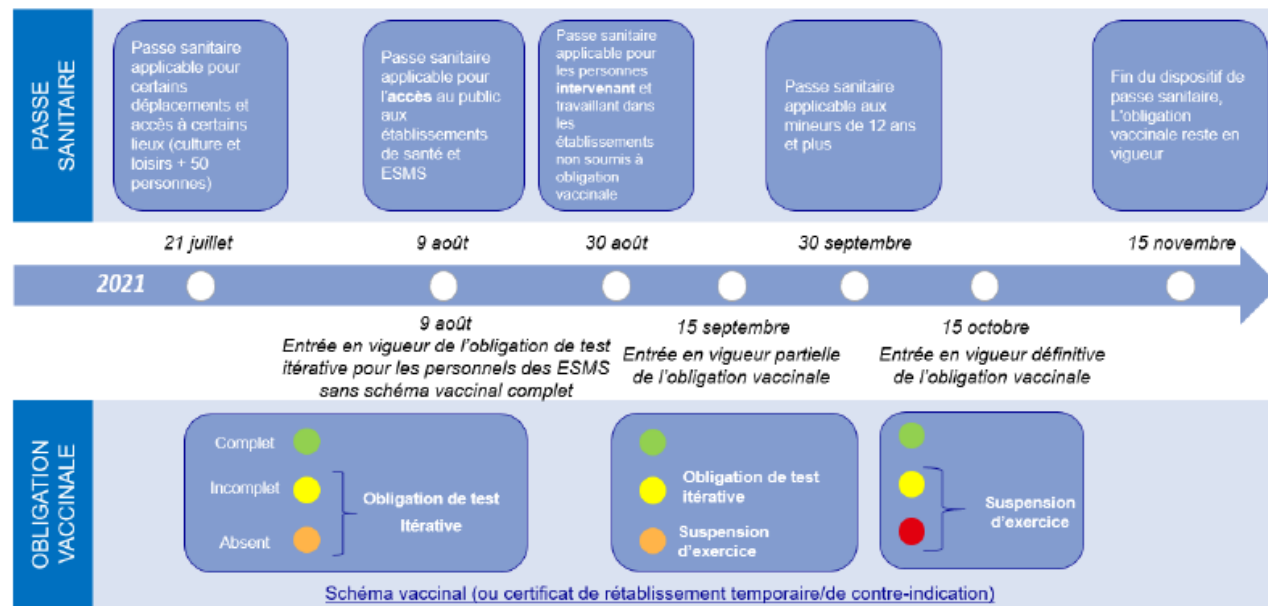
Application de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire à compter du 9 août au sein des établissements et services accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 :

- **les visites des proches peuvent se faire sans rendez-vous**, en chambre comme dans les espaces collectifs. **L'accès des visiteurs à l'établissement est conditionné à la présentation d'un passe sanitaire, sauf urgences et situations particulières.**
- **Les sorties sont autorisées**, sans limitation des activités collectives au retour (sauf en cas de contact risque), mais en maintenant les dépistages pour les résidents non vaccinés ;
- **Les accueils de jour sont ouverts normalement.** Une vigilance particulière est consacrée au respect des gestes barrières dans le cadre des activités d'accueil de jour, notamment dans les accueils de jour adossé à un établissement d'hébergement.
- **Des dépistages itératifs continueront à être mis en place pour les professionnels ne bénéficiant pas d'un schéma vaccinal complet jusqu'au 15 septembre.**
- **La vaccination des personnes accompagnées non vaccinées doit toujours être vivement encouragée.**

Les Grands messages relayés auprès des EMS

- **13 aout 2021** : Instruction relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire dans les établissements de santé, sociaux et médicosociaux

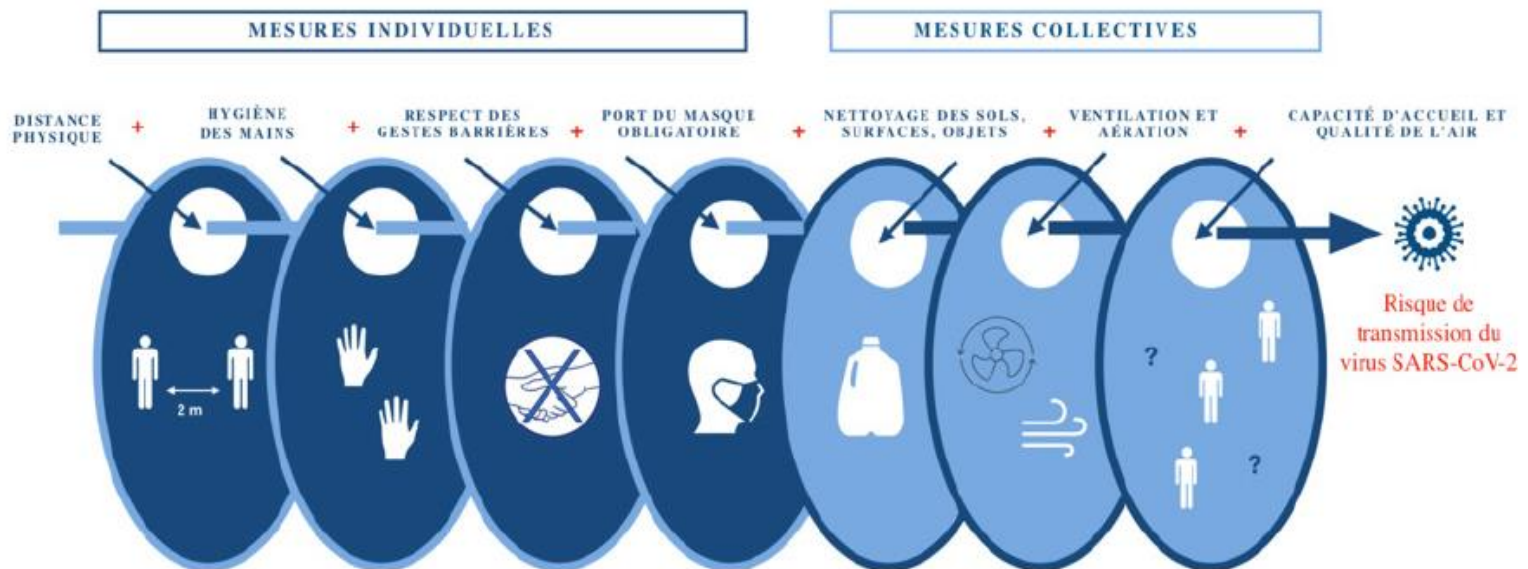
TEMPORALITE DE L'APPLICATION DES MESURES ETABLIES PAR LA LOI N°2021-1040 DU 5 AOÛT 2021 : L'OBLIGATION VACCINALE ET LE PASSE SANITAIRE



Des mesures qui évoluent mais des règles qui persistent

DOCTRINE SANITAIRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La réduction maximale du risque de transmission est atteinte lorsque les **7 mesures** sont associées simultanément.
A chaque fois qu'une de ces mesures n'est pas respectée, le risque de transmission du virus est augmenté.



HCSP, 21 NOV 2020

Bilan régional de la pandémie de COVID-19 sur la période de mars 2020 à mai 2021

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/hauts-de-france/documents/bulletin-regional/2021/bulletin-de-sante-publique-covid-19-dans-les-hauts-de-france-novembre-2021>

